

LA LETTRE

Ensemble construisons 2040
pour un territoire équilibré et durable



L'élaboration d'un nouveau SCOT pour adapter les règles d'urbanisme aux priorités locales.

Trois ans après avoir approuvé le SCOT de 2015, les élus du Pays de Saint-Brieuc ont décidé d'élaborer un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale, par délibération du 21 décembre 2018. Trois raisons, parmi celles qui ont conduit à cette décision, permettent de mieux comprendre pourquoi :

S'adapter au nouveau territoire du Pays de Saint-Brieuc

Suite à l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale en 2016, le nouveau périmètre du SCOT du Pays de Saint-Brieuc, intègre aujourd'hui 13 communes supplémentaires. Membres de Lamballe Terre et Mer, elles relevaient auparavant du SCOT de Dinan. Ces 13 communes ne disposent aujourd'hui d'aucun SCOT opposable et sont, en conséquence, limitées dans leur développement.

S'inscrire dans la trajectoire du projet breton en cohérence avec les projets de territoire locaux

La Région Bretagne a engagé un grand chantier en 2016 pour faire émerger un nouveau projet de territoire breton qui sera concrétisé dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) dont l'adoption est prévue fin novembre 2019. Le futur SCOT devra s'inscrire dans ce cadre et positionner le territoire comme un des acteurs majeurs du développement de la Bretagne.

Se fixer des priorités

Les priorités et les manières d'aborder les principaux enjeux ont beaucoup évolué depuis 10 ans. Une démarche fédératrice autour de l'élaboration du SCOT permettra de lier fortement les grands enjeux avec les réalités de terrain que les élus, les habitants, les usagers du territoire vivent au quotidien.

Avec pour repère la capacité d'accueil du territoire, le futur SCOT doit être un outil mais également un projet dont l'élaboration nous offre l'opportunité de réfléchir ensemble à l'avenir de notre territoire, pour garantir complémentarité et solidarité territoriale.

Joseph LE VEE,
Maire de Plaintel,
Président du PETR du Pays de Saint-Brieuc

Christian URVOY,
Maire de Binic-Etables sur Mer
Vice-président en charge du SCOT



Les Personnes Publiques Associées

- Chambre d'agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- DDTM CDPENAF
- Dinan Agglomération
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Pays de Guingamp
- Pays du Centre Ouest Bretagne
- Préfecture des Côtes d'Armor
- Section Régionale de la Conchyliculture
- Lamballe Terre et Mer Programme Local de l'Habitat,
- Saint-Brieuc Armor Agglomération Programme Local de l'Habitat – autorité organisatrice des transports
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Brieuc Armor

LA GOUVERNANCE DE L'ÉLABORATION DU SCOT : PORTAGE POLITIQUE ET MISE EN RELATION DES ACTEURS DU PROJET

L'élaboration d'un nouveau SCOT nécessite de fixer la place et le rôle de chacun des acteurs et des partenaires du pays.

Par délibération du 8 février 2019, les élus ont approuvé la mise en place de deux nouvelles instances : le Comité de pilotage du SCOT et des Groupes de travail, à géométrie variable dans leur composition et dans leur durée de vie.

L'élaboration du SCOT s'appuie également sur d'autres instances décisionnelles ou contributives déjà existantes mais qui sont mises en réseau autour de ce projet



Instance stratégique de suivi de la procédure d'élaboration du SCOT, le Comité de Pilotage est chargé :

- d'assurer le suivi politique du projet,
- de proposer des orientations,
- de rendre les arbitrages courants au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Le Comité de Pilotage pourra se réunir sous deux formations :

- > décisionnelle, composée d'élus
- > élargie aux personnes publiques associées (PPA) et aux partenaires.

PRODUCTION

Equipe technique du PETR

Bureaux d'études

CONTRIBUTION

Conférences des Maires

Instances communautaires (EPCI)

Groupes de travail à géométrie variable

DECISION

Groupe projet

Comité de Pilotage

Bureau syndical

Comité Syndical

LE CONTENU DU SCOT ET LE CALENDRIER DE SON ÉLABORATION

Le SCOT est le document de planification traduisant le projet commun des élus pour le territoire, enrichi des contributions des acteurs locaux et de la population.

Il a vocation à ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement avec pour question centrale : dans quel territoire souhaitons-nous vivre dans les années à venir ? Cadre de référence pour les documents locaux de planification, le SCOT doit répondre aux enjeux de demain et aux aspirations des habitants actuels et futurs.

Son élaboration durera un peu plus de 4 ans. Elle intègre une procédure de concertation associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées, jusqu'à l'arrêt du projet.

L'élaboration du SCOT sera terminée lorsque les élus du comité syndical auront approuvé le document, après avis des personnes publiques

associées et après enquête publique auprès de la population. Le SCOT entrera en vigueur 2 mois après son approbation.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le SCOT est composé de 3 documents :

- > le rapport de présentation intégrant notamment le diagnostic prospectif du territoire
- > le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD** qui formalise la stratégie de développement fixée par les élus

- > le **Document d'Orientation et d'Objectifs DOO** qui traduit la stratégie territoriale en prescriptions opposables.

Les orientations du SCOT, traduites dans le DOO, s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme locaux, dans un rapport de compatibilité. Elles ne sont pas opposables aux permis de construire.



DÉFINIR DES PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE D'ICI 2040 ET ATTEINDRE LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Nouvelles attentes des habitants, fragilité des ressources naturelles, dynamisme des centralités, perte de terres agricoles, création d'emplois, vulnérabilité énergétique des ménages... Autant de sujets sur lesquels les Elus des 70 communes et des 2 intercommunalités qui composent le territoire unissent leurs réflexions pour mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de

déplacements, de développement économique autour d'une priorité, l'habitant et avec pour repère, dans cette démarche prospective, la capacité d'accueil du territoire.

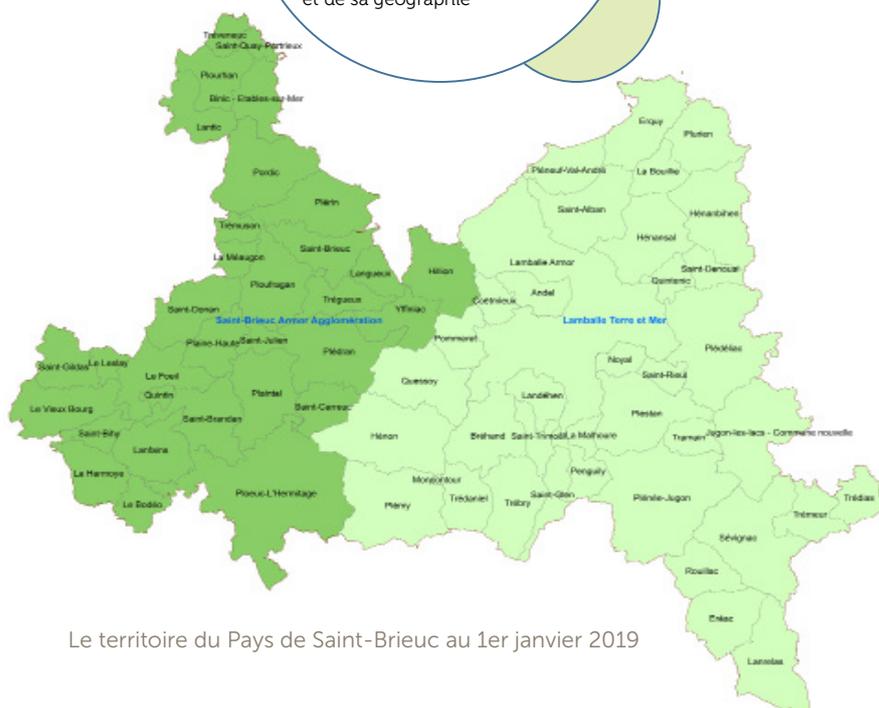
A partir de cette ambition politique commune décidée par les élus, sera réfléchi et construit un projet commun respectant les spécificités des communes et les diversités qui composent le territoire du pays de Saint-Brieuc.

3 « AMBITIONS MAJEURES » POUR LE SCOT QUI VONT SERVIR DE GUIDE À L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET POUR DÉBATTRE DES CHOIX STRATÉGIQUES ENGAGEANT LE TERRITOIRE D'ICI À 2040

Positionner le Pays de Saint-Brieuc comme un des acteurs majeurs du développement de la Bretagne, en interdépendance et solidarité avec tous les territoires bretons, en complémentarité des métropoles régionales, pour un projet respectueux des ressources et du bien-être des habitants, au cœur des priorités

A cet effet, définir, au travers du SCOT, un projet stratégique à horizon 2040 qui inverse les tendances, pour arrêter de subir des phénomènes considérés comme inéluctables, notamment en matière de surconsommation de foncier, d'artificialisation des sols, de banalisation des paysages et de changement climatique

Fonder un modèle de développement innovant, basé sur l'identité et les ressources de la Baie de Saint-Brieuc et susciter de nouvelles pratiques en matière d'aménagement et d'action publique locale pour une attractivité conforme à ses valeurs et à la qualité de son mode de vie, de son patrimoine et de sa géographie



LES OBJECTIFS POURSUIVIS



- Prendre en compte la diversité du Pays de Saint-Brieuc au regard de sa géographie, de l'occupation de son territoire, des dynamiques territoriales
- Permettre un développement économique innovant et diversifié basé sur les ressources et atouts du territoire
- Privilégier un urbanisme respectueux des ressources naturelles et répondant ainsi aux enjeux environnementaux
- Limiter la consommation d'espace agricole, source de richesse et de développement
- Confirmer une organisation multi pôle garante d'un développement équilibré et d'une complémentarité entre les pôles, déclinant les objectifs de développement et bâtir une stratégie de services et de mobilités durables
- Fonder l'identité et la cohérence territoriale du Pays de Saint-Brieuc sur ses paysages, particulièrement ceux liés à l'eau : la Baie de Saint-Brieuc, les vallées, les cours d'eau, la mer
- Rechercher la qualité urbaine et architecturale, au travers du développement d'une mixité urbaine et fonctionnelle, à différentes échelles, dans le respect des spécificités et identités communales et pour lutter contre la banalisation des paysages
- Contribuer activement à la lutte contre le changement climatique et initier des stratégies d'adaptation
- Revitaliser les centres urbains, péri-urbains, les bourgs dans leur diversité et améliorer le cadre de vie des habitants
- Privilégier la réhabilitation du patrimoine et le renouvellement urbain
- Accroître la mixité urbaine et fonctionnelle, développer la proximité (habitat, équipements, commerces, services...) et favoriser les parcours résidentiels.



PREMIERS ATELIERS TERRITORIAUX AVEC LES MAIRES : « QUELLE EST VOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT ? »

Le Pays a lancé, le 24 septembre dernier, une première série d'ateliers territoriaux, avec les Maires des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer.

Réunissant près d'une soixantaine de Maires et d'Adjoints, ces ateliers avaient vocation à croiser les regards sur le territoire à partir de l'expérience et des projets des élus locaux et à recueillir leurs visions du développement du territoire.

Cinq thèmes de discussion, introduits par la présentation de tendances et de dynamiques observées sur le territoire, ont fait ressortir des éléments et des questionnements qui constituent

une première base de travail pour construire le projet de SCOT : prise en compte des parcours résidentiels, importance de la mobilité, place des centralités et des lieux de vie, maintien des emplois et des capacités de développement, acceptabilité des milieux, identité territoriale commune et différenciation, mobilisation du bâti ancien, rééquilibrage de l'offre en logement social, mobilisation des outils et des moyens financiers...

Les études amorcées, les réflexions vont se poursuivre en novembre prochain, autour de 6 ateliers thématiques, dans l'objectif d'enrichir le diagnostic prospectif du SCOT du Pays de Saint-Brieuc.

LE SCOT 2015 CONTINUE DE S'APPLIQUER

Même si le Pays de Saint-Brieuc élabore un nouveau document, le SCOT approuvé en février 2015 continue de s'appliquer sur une partie du territoire, à savoir 57 communes (63 à l'origine, avant les regroupements en communes nouvelles). Seules les communes situées à l'Est et précédemment soumises au SCOT du Pays de Dinan ne sont pas concernées par ses dispositions.

Les orientations validées en 2015 doivent donc être traduites dans les PLU(i) et cartes communales, jusqu'à ce que le futur SCOT soit approuvé.

Une instance est chargée, au sein du Pays, de veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme en cours d'élaboration, de modification ou de révision. Elle formule des remarques et recommandations qui sont prises en compte par les communes

avant approbation définitive de leur document, que ce soit sur la densité, les zones humides, la protection du bocage, le commerce...

Enfin, le code de l'urbanisme impose d'évaluer le SCOT en vigueur, 6 ans après son approbation, soit au plus tard en 2021. L'analyse des résultats de l'application du SCOT 2015 contribuera à nourrir la réflexion sur le futur SCOT, qui devrait être approuvé en 2024.



Le Groupe de suivi des documents d'urbanisme et aménagement commercial est composé d'élus représentant les 2 EPCI et d'un membre de la Commission Locale de l'Eau. Il étudie notamment les documents d'urbanisme et prépare l'avis du comité syndical.



Pour nous contacter :

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de Saint-Brieuc
CIA - bâtiment B 2ème étage • CS 40532
5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie
22035 SAINT BRIEUC
Tél. • 02.96.58.08.08
@ • contact@pays-de-saintbrieuc.org
www.pays-de-saintbrieuc.org

Pôle Aménagement - Urbanisme :
 > Béatrice JOSSE :
b.josse@pays-de-saintbrieuc.org
 > Sophie TREPS :
s.treps@pays-de-saintbrieuc.org
 > Fabienne MORDELLET :
f.mordellet@pays-de-saintbrieuc.org

Directeur de la publication : Joseph LE VEE, Président Responsable de la Rédaction : Pôle Aménagement et Urbanisme - Crédits photos : PETR Pays de Saint Brieuc / La lettre du SCOT n° 9 - octobre 2019 : éditée par le PETR du Pays de Saint Brieuc - Création graphique : l'Explograf Saint-Brieuc - imprimée par Roudenngrafic Plérin



Projet financé par

